

## Préparez votre kit familial de mise en sûreté

- Un poste radio FM avec des piles de recharge
- Une lampe
- De l'eau potable et quelques vivres longue conservation et énergétiques
- Des médicaments
- Les copies des papiers importants : carte d'identité, permis de conduire, livret de famille
- Des vêtements de rechange, une couverture de survie
- De l'argent

## Les moyens d'alerte

### Diffusion d'un signal sonore :

- Véhicule équipé d'un mégaphone
- Cloches (tocsin)

### Diffusion d'un message d'alerte :

- SMS
- Newsletter par mail
- Téléphone
- Porte-à-porte
- Moyen de communication avec l'extérieur en cas d'isolement total (moyens de communications inopérants) : VHF (CROSSMED)

# DICRIM Mairie de Barrettaï

Document d'information Communal sur les Risques Majeurs

Document à conserver



## Numéros d'urgence

Service d'urgence .....	112
Les pompiers .....	18
Lagendarmerie .....	17
SAMU .....	15
La Mairie .....	04.95.35.10.54

M. le Maire .....	06.03.83.99.10
La préfecture .....	04.95.34.50.00

Fréquence Radio RCFM ..... 88.6

## POINTS DE RASSEMBLEMENT ET DE CONFINEMENT PRÉVUS suivants /les ordres donnés par les autorités :

### Hameau de Chiesa :

- Confrérie  
Eglise St Pantaléon

### Hameau de Conchiglio :

- Eglise de l'Annonciade

### Hameau de Minerbio :

- Eglise Ste Catherine

La Mairie de Barrettaï vous informe sur les risques majeurs et leurs mesures de prévention et de sauvegarde INONDATION, INCENDIE, ÉBOUTEMENT, GLISSEMENT DE TERRAIN, NEIGE, VÉRIGLIA, TEMPÈTE & PRÉCIPITATIONS, VAGUES DE SUBMERSIONS MARINES

Mairie de BARRETTAÏ - 20228 BARRETTAÏ  
Tel : 04.95.35.10.54 / Fax : 04.95.35.13.03  
E-mail : secretariat.barrettai@wanadoo.fr

# Consignes à respecter



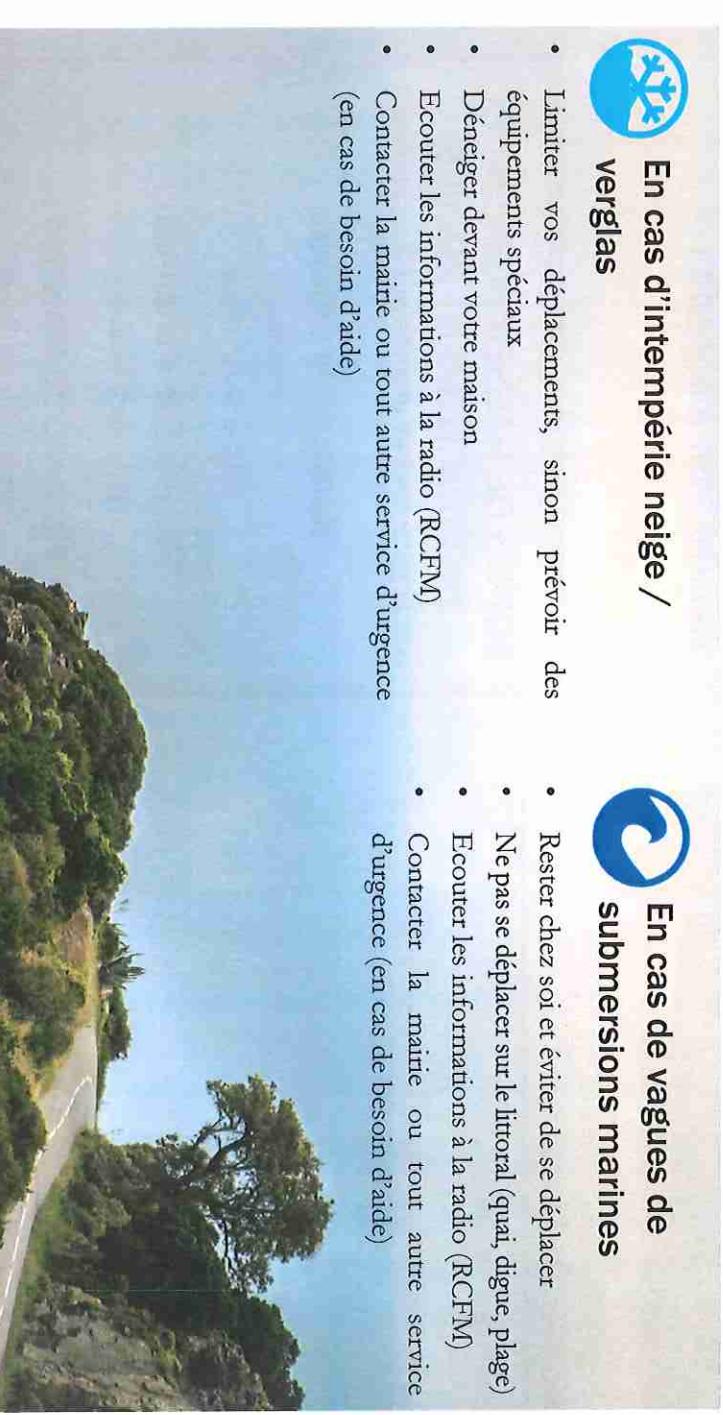
## En cas d'incendie

- Débroussailler suivant la réglementation à titre préventif
- Pas d'écoubage du 1er juillet au 30 septembre
- Fermer les portes et les volets
- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- Ne s'approcher en aucun cas du sinistre
- S'éloigner de la zone menacée dans le calme
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les indications données par les secours
- Contacter la mairie ou tout autre service d'urgence (en cas de besoin d'aide)
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours



## En cas d'inondation

- Ecouter les informations à la radio (RCFM)
- Couper l'électricité, le gaz ; se mettre à l'abri (à l'étage)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas s'aventurer ni à pied, ni en voiture en zone inondable
- Contacter la mairie ou tout autre service d'urgence (en cas de besoin d'aide)
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours



## En cas de tempête (vigilance rouge) ou de précipitations (vigilance orange)

- Limiter vos déplacements, sinon prévoir des équipements spéciaux
- Déneiger devant votre maison
- Ecouter les informations à la radio (RCFM)
- Contacter la mairie ou tout autre service d'urgence (en cas de besoin d'aide)



## En cas de vagues de submersions marines

- Rester chez soi et éviter de se déplacer
- Ne pas se déplacer sur le littoral (quai, digue, plage)
- Ecouter les informations à la radio (RCFM)
- Contacter la mairie ou tout autre service d'urgence (en cas de besoin d'aide)



## En cas d'intempérie neige / verglas

- Limiter vos déplacements, sinon prévoir des équipements spéciaux
- Dénicher devant votre maison
- Ecouter les informations à la radio (RCFM)
- Contacter la mairie ou tout autre service d'urgence (en cas de besoin d'aide)



## En cas d'éboulement ou de glissement de terrain

- Ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer.
- Couper l'électricité, le gaz ; se mettre à l'abri (à l'étage)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas retourner sur la zone sinistrée
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours
- Respecter les consignes données par les autorités